

Les étapes du déploiement de la fibre optique sur la commune :

Orange déploie la Fibre optique à l'habitation (FttH) sur la commune. Ce réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) sera mutualisé entre les fournisseurs d'accès à internet (FAI) proposant des offres Internet par la fibre optique (Bouygues Telecom, Free, Orange ou SFR). En effet, l'opérateur aménageur qui va déployer ce réseau devra donner l'accès à celui-ci aux différents FAI sans aucune exclusivité. Cette mutualisation découle de la réglementation mise en place par l'Autorité de Régulation des Communication électroniques et des postes (Arcep), et vise à favoriser la concurrence tout en préservant l'investissement et ainsi garantir le meilleur niveau de service pour les consommateurs.

Il s'agit d'un tout nouveau réseau de télécommunications construit de A à Z, du central « téléphonique » à l'habitation.

Pour cela, Orange a dans un premier temps travaillé avec la mairie et la Communauté Urbaine d'Arras pour implanter des armoires techniques qui permettront de desservir votre quartier. Ensuite, Orange doit amener la fibre au plus près des habitations.

Des études techniques menées par Orange déterminent la position du boîtier qu'il est nécessaire d'installer pour desservir les foyers. En effet, ce boîtier peut être installé sur des poteaux téléphoniques ou électriques existant, sous les trottoirs ou sur quelques façades de votre rue.

Dans ce dernier cas de figure, il est nécessaire d'installer un boîtier (environ 20cm x 20cm, similaire à ceux du réseau téléphonique), disposé sur votre façade (1 boîtier dessert une dizaine de foyers).

Vous pouvez avoir un rôle à jouer pour devenir éligible à la Fibre

Le Sous-traitant d'Orange, la Sade, a ou va déposer dans votre boîte aux lettres une demande d'autorisation. La signature de celle-ci permettra de rendre éligible à la fibre non seulement votre logement et mais aussi celui de vos voisins. En cas de non signature de cette demande, le réseau fibre ne pourra pas être déployé jusqu'à votre maison.

Qui finance le déploiement des réseaux FttH sur la commune ?

Les études et les travaux nécessaires au déploiement de ce réseau sont intégralement pris en charge par « l'opérateur déployeur » Orange. Il ne bénéficie d'aucune subvention émanant de la commune ou de la Communauté Urbaine d'Arras.

La commercialisation des offres 100 % fibre optique :

Il vous est possible de consulter la carte de déploiement de la fibre :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Cette carte est l'outil d'informations vers lequel l'opérateur déployeur Orange nous demande d'orienter les habitants souhaitant disposer d'informations sur l'éligibilité de leur domicile.

Elle vous indique l'état du déploiement de la fibre optique pour votre logement. Il y a quatre stades successifs de déploiement de la fibre optique pour un logement :

1 « La fibre est dans votre ville » : Votre adresse est dans un quartier non fibré, vous avez la possibilité, sous réserve d'éligibilité, de souscrire à l'une de nos offres ADSL ou VDSL.

2 « La Fibre est dans votre quartier » : Votre adresse est dans un quartier fibré mais elle n'est pas encore raccordée. Pour les copropriétés, il est nécessaire de faire signer un accord syndic lors de l'assemblée générale afin d'autoriser le raccordement de l'immeuble par un opérateur.

3 « La Fibre est près de votre logement » : Votre adresse est raccordée ou devrait être prochainement raccordé à la Fibre. En cas de raccordement, vous aurez la possibilité de souscrire prochainement une offre.

4 « Votre logement est éligible » : Votre logement est éligible à la Fibre. Pour en profiter, choisissez une offre Fibre sur notre site internet en cliquant sur découvrez les offres Fibres accessible depuis la carte.

La Mairie, tout comme la Communauté Urbaine d'Arras, ne dispose pas d'informations relatives à l'éligibilité de votre logement, elle n'est de ce fait pas en mesure de vous en fournir.

Dès que votre logement deviendra éligible à la fibre, vous pourrez contacter les fournisseurs d'accès à Internet proposant le Très Haut Débit par la fibre optique pour connaître leurs propositions.

Les premières éligibilités et les premières commercialisations dans la commune sont prévues pour la fin de cette année 2019.